

1 Corinthiens 13,2

« Si je n'ai pas la charité... »

Érasme, Luther et la querelle du libre arbitre
(1524-1527)

En 1524, Érasme, le plus célèbre humaniste d'Europe, publie un court traité sur le libre arbitre. Luther lui répond un an plus tard avec une violence restée célèbre. La question est simple à poser et redoutable à trancher : l'homme peut-il, par sa volonté, contribuer à son salut ? Cette exposition suit un fil plus discret de la querelle : le mot *charité*.

2 La plus grande des trois

3 Un mot qui s'use

4 La querelle en dates

5 Érasme : la concorde

6 Érasme : coopérer à la grâce

7 Luther : deux canons

8 Luther : la charité vient après

9 Quand la dispute rompt la concorde

10 Et aujourd'hui ?

ἀγάπη

La plus grande des trois

Foi, espérance, charité : avant d'être un enjeu de controverse, la charité est la dernière et la plus haute des trois vertus que Paul énumère.

νυνὶ δὲ μένει πίστις, ἐλπίς, ἀγάπη, τὰ τρία ταῦτα· μείζων δὲ τούτων ἡ ἀγάπη.

Nunc autem manet fides, spes, caritas, tria haec ; maior autem ex his est caritas.

« Maintenant demeurent la foi, l'espérance et la charité, ces trois-là ; mais la plus grande des trois, c'est la charité. »

1 Corinthiens 13,13 · grec, latin (Nova Vulgata), traduction libre

Paul écrit aux chrétiens de Corinthe vers l'an 55. Le mot grec qu'il emploie, *agapè*, désigne l'amour qui se donne. Au IV^e siècle, la Vulgate de saint Jérôme le rend en latin par *caritas*, d'où notre « charité ».

La triade revient ailleurs chez Paul, plus diluée : « la foi agissant par l'amour » (Ga 5,6), la cuirasse de la foi et de l'amour, le casque de l'espérance (1 Th 5,8).

Pourquoi la plus grande ? Le bibliste Michel Quesnel y voit cette raison : la foi et l'espérance regardent la vie présente, tandis que l'amour, disposition de Dieu lui-même envers les hommes, « demeure » au-delà de la mort.

Au XVI^e siècle, Érasme et Luther lisent tous deux ce chapitre. Ils n'en tirent pas la même chose.

c(h)aritas

Un mot qui s'use

À la fin du Moyen Âge, « charité » dit à la fois l'amour de Dieu, le lien entre les fidèles... et l'aumône qu'on fait au pauvre.

Caritas vient de *carus*, « cher ». En français, « chère-té » et « charité » sont deux rejetons du même mot latin.

Très tôt, le mot prend un sens concret : le don, l'aumône (dès le III^e siècle), le repas de bienfaisance (VI^e siècle), puis, au XII^e siècle, le sentiment de générosité envers les pauvres. À force de désigner des gestes, la charité perd une part de sa force théologique.

Érasme et Luther écrivent souvent *charitas*, avec un *h*, comme si le mot venait du grec *charis*, la grâce. L'étymologie est fausse. Elle dit pourtant quelque chose : la charité serait d'abord un don reçu.

Le mot vit aussi dans la liturgie. On chante encore le Jeudi saint : *Ubi caritas et amor, Deus ibi est*, « Là où sont la charité et l'amour, Dieu est présent ».

CINQ MOTS LATINS POUR DIRE L'AMOUR

affectio

une disposition
voulue du cœur

dilectio

une inclination chère
et tendre

caritas

le lien entre proches,
ou le lien spirituel

amicitia

une communauté de
destin choisie

amor

une passion qui
dessaisit de sa liberté

La querelle en dates

Trois livres d'Érasme, un seul de Luther : la dispute sur le libre arbitre se joue en quatre ans, au moment où la Réforme se divise elle-même.

1517	Luther publie ses 95 thèses sur les indulgences (31 octobre).
1518	Controverse de Heidelberg (26 avril) : « le libre arbitre n'est plus, après la chute, qu'un simple nom » (thèse 13).
1520	La bulle <i>Exsurge Domine</i> condamne quarante et une propositions de Luther, dont celle-ci.
1521	Luther est excommunié (3 janvier).
1524	Érasme, <i>Du libre arbitre</i> (la « Diatribe »), en septembre.
1525	Luther, <i>Du serf arbitre</i> , en décembre.
1526	Érasme, <i>Hyperaspistes I</i> : « celui qui protège de son bouclier ».
1527	Érasme, <i>Hyperaspistes II</i> . Luther ne répond pas.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le libre arbitre selon Érasme : « la force de la volonté humaine telle que par elle l'homme puisse s'attacher aux choses qui conduisent au salut éternel, ou s'en détourner ».

Érasme, *Du libre arbitre*, trad. G. Lagarrigue, Gallimard, 2001, p. 480

ÉRASME • *Du libre arbitre*, 1524

Moins d'amour, à vouloir trop savoir

Pour Érasme, la charité est d'abord l'autre nom de la concorde entre chrétiens. Et c'est elle qu'il voit menacée par la dispute.

« Je te le demande, à quoi avons-nous abouti jusqu'à présent avec ces questions laborieuses, si ce n'est qu'au grand détriment de la concorde nous avons moins d'amour, en voulant trop savoir ? »

Érasme, *Du libre arbitre*, préface, trad. G. Lagarrigue, Gallimard, 2001, p. 469

Érasme ouvre son traité en doutant de l'utilité du débat : la question est agitée, dit-il, « plus activement que fructueusement ». Il y a, selon lui, des sanctuaires où Dieu n'a pas voulu que l'on pénètre trop profondément ; ce que nous ne connaissons pas, mieux vaut le vénérer.

Le mot *charité* revient sept fois dans la *Diatribé*.

La charité devient alors la règle de celui qui enseigne. Paul, « prudent dispensateur de la parole divine », prend « souvent conseil de la charité » et préfère ce qui est utile au prochain. Certaines vérités, servies hors de propos, nuisent, comme le vin à un fiévreux.

Luther jugera ces propos « ineptes » : pour lui, cette prudence revient à lier la Parole de Dieu.

ÉRASME · *Hyperaspistes* II, 1527

Coopérer à la grâce

Trois ans après la Diatribe, Érasme dit plus nettement ce qu'il entend par charité : la part que l'homme prend à l'œuvre de la grâce.

« Mais au bout du compte, quelles sont les actions par lesquelles nous coopérons à la grâce de Dieu ? Les œuvres de charité. »

Érasme, *Hyperaspistes* II, traduction libre d'après l'édition anglaise de C. Trinkaus et C. H. Miller, University of Toronto Press, 2000, p. 625

Dans la *Diatribe* déjà, Érasme reprend une distinction d'Augustin. La foi, porte du salut, est un don gratuit de Dieu ; la charité, ajoutée par un don plus abondant de l'Esprit, est la « grâce coopérante », celle qui fait que nous ne voulons pas en vain.

« La foi et la charité naissent et se nourrissent l'une de l'autre. » (*Diatribe*, p. 547)

Dans l'*Hyperaspistes*, il va plus loin : la foi ne justifie pas si la charité fait défaut. C'est la « foi agissant par l'amour » de l'épître aux Galates.

Ce livre s'est fait attendre. À Thomas More, qui s'en étonnait, Érasme confie sa difficulté : « Si je suis Paul et Augustin, il reste bien peu au libre arbitre. »

Érasme avançait-il masqué en 1524 ?

LUTHER · *Du serf arbitre*, 1525

Le canon de la charité, le canon de la foi

Luther ne répond presque pas à Érasme sur la charité : six mentions dans tout son livre. Mais l'une d'elles trace une frontière nette.

LA CHARITÉ

« Le propre de la charité
est d'être trompée. »

charitatis est falli

LA FOI

« Le propre de la foi est
de ne pas être trompée.

»

fidei est, non falli

Luther, *Du serf arbitre*, exorde, trad. G. Lagarrigue, Gallimard, 2001, p. 156-157 · latin : WA 18, 652

Érasme invoquait l'autorité des Pères et des saints, approuvés depuis des siècles. Luther répond : je les dis saints, mais « selon le canon de la charité et non selon le canon de la foi ».

La charité présume le bien de chacun et tient pour saint tout baptisé. Elle peut se tromper sans danger : elle est « la servante commune des bons et des mauvais ».

La foi, elle, n'appelle saint que celui que Dieu a déclaré tel. La sainteté supposée des Pères ne peut donc fonder aucun dogme.

Érasme retourne l'argument dans l'*Hyperaspistes* : « Nous voyons bien la violence ; cette charité qui supporte tout, nous ne l'apercevons pas. »

LUTHER · 1515-1525

La charité vient après

Pour Luther, la charité n'est pas une condition du salut : elle en est le fruit. Il le pense bien avant la querelle avec Érasme.

« L'amour de Dieu ne trouve pas
préalablement son objet, mais le crée ;
l'amour de l'homme est créé par son objet. »

Luther, *Controverse tenue à Heidelberg* (1518), thèse 28, in *Œuvres*, t. I, Gallimard (Pléiade), 1999, p. 185

Dans son cours sur l'épître aux Romains (1515-1516), Luther s'en prend à une formule des théologiens scolastiques : la foi n'aurait de valeur que « formée » par la charité. « Maudit terme », écrit-il.

Il ne suffit pas, selon lui, d'ajouter la charité à une âme restée la même. Il faut d'abord que l'homme soit changé : « Toi le premier tu seras changé, et une fois changé, tes œuvres aussi seront changées » (d'après 1 Samuel 10,6).

Dans *Du serf arbitre*, la charité garde cette place. Les exhortations du Nouveau Testament s'adressent à ceux qui sont « déjà justifiés », pour qu'ils « exercent la charité par de bonnes œuvres ».

Et Luther retourne contre Érasme le verset que celui-ci citait : « Dans l'ordre de la grâce, il n'est rien, celui qui est sans charité. » Mais cette charité-là, l'homme ne se la donne pas.

disputatio

Quand la dispute rompt la concorde

La dispute était un exercice d'école qui devait finir par un accord. En 1525, plus personne n'est là pour conclure.

Dans l'université médiévale, la *disputatio* oppose des arguments contraires sous l'autorité d'un maître. C'est lui qui y met fin, en montrant comment les interprétations peuvent s'accorder. Cet accord est, selon Augustin, « œuvre de *caritas* ».

Érasme le dit à sa manière : les deux partis « vénèrent la même Écriture » ; c'est sur son sens que porte le combat.

Luther refuse cette issue. Il n'y a pas, pour lui, de paix possible entre la Parole de Dieu et les traditions humaines : la concorde qu'Érasme demande au nom de la charité ne peut s'acheter au prix de la vérité.

La foi et la charité, que Paul nommait ensemble, se retrouvent ainsi mises en concurrence : *sola fide* d'un côté, concorde et coopération de l'autre.

« La Parole de Dieu et les traditions humaines se combattent, pas autrement que s'affrontent Dieu lui-même et Satan. »

Luther, *Du serf arbitre*, préface, trad. G. Lagarrigue, Gallimard, 2001, p. 111

Et aujourd'hui ?

Près de cinq siècles plus tard, catholiques et luthériens ont dit ensemble ce que la querelle avait séparé.

Le 31 octobre 1999, à Augsburg, la Fédération luthérienne mondiale et l'Église catholique signent la **Déclaration commune sur la doctrine de la justification**.

Elles y confessent ensemble que c'est seulement par la grâce, dans la foi en l'œuvre salvatrice du Christ, et non sur la base d'un mérite, que l'homme est accepté par Dieu ; et que l'Esprit reçu renouvelle les cœurs et appelle à accomplir des œuvres bonnes (§ 15).

D'autres Églises s'y sont associées depuis :

- | | |
|------|--|
| 2006 | le Conseil méthodiste mondial (Séoul) |
| 2016 | le Conseil consultatif anglican (Lusaka) |
| 2017 | la Communion mondiale d'Églises réformées (Wittenberg) |

TROIS QUESTIONS À PARTAGER

1. Dans nos communautés, la charité est-elle d'abord un don reçu ou une œuvre accomplie ?
2. Peut-on, comme Érasme, taire une vérité pour préserver l'unité ? Ou faut-il, comme Luther, la dire quoi qu'il en coûte ?
3. Le mot « charité » a-t-il encore pour nous la force de l'*agapè* de Paul ?

Pour aller plus loin : Érasme et Luther, *Du serf arbitre* suivi de *Diatribes du libre arbitre*, trad. G. Lagarrigue, Gallimard (Folio essais), 2001 · Luther, *Œuvres*, t. I, Gallimard (Pléiade), 1999 · *Déclaration commune sur la doctrine de la justification*, 1999.

Exposition conçue par Pierre Bergounioux à partir d'un travail de master (séminaire d'Ueli Zahnd, Institut d'histoire de la Réformation, Université de Genève, 2020). Ateliers Non legitur et Cercle de Meaux · meletan.fr